www.unece.org/index.php?id=33692&L=1

Un atelier sur les commissions de basins versants et autres organes communs pour la coopération en matière d'eaux transfrontières, c'est ouvert aujourd'hui à Genève, sous les auspices de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies.

Cet atelier qui dure deux jours vise à identifier les bonnes pratiques juridiques et institutionnelles en matière de dispositions, procédures et méthodes de travail des organes communs.

L'atelier réunit plus de 120 participants représentants de gouvernements, d'organisations de bassins versants, des experts et des universitaires qui ont une expérience pratique de la contribution des organes communs à la coopération transfrontière en matière d'eau, ainsi que ceux travaillant à la mise en place de nouveaux accords et institutions.

Les discussions d'aujourd'hui et de demain viseront à identifier les bonnes pratiques en matière de procédures et de méthodes de travail des institutions communes. Par exemple, la Commission internationale pour la protection du Rhin, gagnante du prix *Riverprize* européen en 2013, présentera l'évolution et la graduelle expansion de la coopération dans le bassin du Rhin. La Commission internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha décrira le chemin parcouru d'un organe à dominante navigationnelle vers une commission de gestion intégrée des ressources en eau. L'Autorité binationale du lac Titicaca partagera son expérience sur la mise en œuvre de son plan directeur portant sur l'utilisation des ressources des bassins du lac Titicaca, du fleuve Desaguadero, du lac Poopo et du salar de Coipasa. La Commission du Mékong partagera son expérience en matière de réformes organisationnelles.

Le débat vise également à mettre en évidence les récents succès et les efforts en cours afin d'établir de nouveaux accords ou organes communs, tel que l'émergente coopération afghano-tadjike en matière d'hydrologie et d'environnement dans le bassin de l'Amu Darya, qui à pour but d'identifier les défis et d'orienter des efforts similaires dans des bassins qui ne sont pas encore couverts pas des accords et des institutions communes.

Plus de 90 pour cent de la population mondiale vit dans des pays partageant des bassins de cours d'eau et de lacs transfrontières. Cependant, nombre de ces eaux transfrontières ne sont pas couvertes pas des accords entre les pays riverains et n'ont pas de structures institutionnelles chargées de leur gestion et de la coopération. On note que deux tiers des bassins de cours d'eau et des aquifères internationaux n'ont aucun type de cadre de gestion afin de coopérer.

Les discussions durant l'atelier, organisé durant l'Année internationale de la coopération en matière d'eau, contribueront au débat sur l'importance d'avoir des accords juridiques et institutionnels adéquats pour la gestion des ressources en eau dans tous les bassins transfrontières et du besoin de l'intégration de la bonne gouvernance des ressources en eau dans les futurs objectifs du développement durable dans le cadre de l'agenda de développement post-2015.

Un second atelier se tiendra en avril 2014 (date prévisionnelle), il traitera des domaines spécifiques et des aspects techniques de la coopération dans le cadre d'organes conjoints, tels que la coopération en matière de conservation et restauration des écosystèmes, des infrastructures hydrologiques, des plans d'urgence, de la navigation, de la pêche, etc.

Pour de plus amples informations veuillez consulter le site suivant :
http://www.unece.org/env/water/workshop_joint_bodies_2013.html

Ou contacter :

Mme Iulia Trombitcaia
Chargée d'affaires environnementales

E-mail : iulia.trombitcaia@unece.org
Tel. : +41 (0)22 917 3332

Note aux rédactions :

Le premier atelier de cette série est organisé sous l'égide des gouvernements allemand et finlandais, en partenariat avec le Programme hydrologique international (PHI) de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le réseau du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) International Waters Learning Exchange and Resource Network (IW:LEARN), le Réseau international d'organisation de bassins (RIOB), le Partenariat mondial pour l'eau (GWP), la Commission internationale pour la protection du Danube (CIPD) et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). La rencontre est financée par les gouvernements allemand, estonien, finlandais et luxembourgeois.

La Convention sur l'eau de la CEE-ONU reconnaît que les organes communs efficaces sont essentiels pour assurer une gestion durable des ressources en eau transfrontières La conclusion d'accords entre les pays partageant des eaux transfrontières et la mise en place d'organes communs tels que des commissions de cours d'eau, de lacs ou d'aquifères est une des principales obligations au titre de la Convention ; cette dernière soutient leur création et leur renforcement. Depuis 1992, la Convention a joué un rôle crucial dans la région paneuropéenne afin de faciliter la mise en place d'institutions communes. S'appuyant sur ses succès, les Parties à la Convention l'ont amendée en 2003 afin d'ouvrir son accession aux pays extérieurs à la région de la CEE-ONU. Après avoir reçu le nombre de ratifications requises, elle est entrée en vigueur à l'échelle mondiale le 6 février 2013. Il est prévu que les pays non-membres de la CEE-ONU puissent adhérer à la Convention fin de l'année 2013.